

LE PETIT ÉCHO

Le bulletin d'information à destination de tous les chamayots

→ En bref

26 juin

Pour permettre aux amateurs de boules et fans de foot de pouvoir regarder le match France-Portugal du 19 juin 15h, le tournoi de boules prévu à cette date a été reporté au 26 juin.

Démolition

La démolition est bien avancée, les travaux se déroulent sans incidents.

Fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre avancent. De grands rouleaux de câble sont arrivés et attendent d'être tirés dans le réseau sous-terrain France-Télécom. Ça ne saurait tarder ! On peut maintenant dire : c'est sûr la fibre, c'est pour la fin de l'année !

Appel à décors pour le fleurissement

Le fleurissement du village utilise des éléments décoratifs liés à la viticulture, certains de ces décors ont besoin d'être renouvelés. Si vous avez des paniers, des pupitres, des hottes, ou autres objets à donner n'hésitez pas à contacter Mme Jocelyne Dravigny. Un grand merci aussi à tous ceux qui participent au fleurissement.

Emploi saisonnier

M Reynald Thetiot a été embauché en emploi saisonnier pour l'entretien des espaces pour une durée 4 mois

Mauvaises herbes

L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale, elle fait partie de notre environnement. Notre perception doit évoluer, mais cela ne veut pas non plus dire qu'on doit laisser tout faire. Ainsi chaque habitant est acteur de l'image de sa commune et doit sur son trottoir arracher l'herbe, nettoyer le caniveau et les grilles d'eau pluviale.

Dépôts sauvages

Depuis quelque temps on constate une augmentation de dépôts sauvages sur le terroir de la commune. Si vous en voyez un n'hésitez pas à prévenir la mairie.

Des élections en juin !

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales. En raison du contexte sanitaire et du double scrutin, les élections se dérouleront à la **salle polyvalente**. Les deux bureaux de vote pourront y être installés bien différenciés.

Il faudra vous munir d'un masque car son port reste obligatoire pour voter, il ne pourra être enlevé que pour le contrôle d'identité. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition. Toutes les mesures sanitaires seront prises.

Les élections départementales sont organisées pour élire les conseillers départementaux (anciennement les conseillers généraux). Les candidats se présentent en binôme, un homme et une femme. Ce scrutin est majoritaire. Le rôle du Département est important dans les domaines de l'action sociale et sanitaire (RSA, APA...), de l'aménagement du territoire et de la sécurité (voirie, pompiers...), de l'éducation, la culture et le sport (collège, archives, musées, équipements sportifs...)

Les élections régionales, quant à elles, s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à prime majoritaire. Les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales. La Région a un rôle important dans le domaine des transports, des lycées, de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la gestion des programmes européens.

Cette année, la réforme de la taxe d'habitation va entrer dans sa seconde phase. Quels sont les changements ?

La commune ne percevra plus de taxe d'habitation, mais cette perte de recettes sera intégralement compensée par l'Etat.

Le contribuable, quant à lui, selon ses revenus, sera exonéré totalement de taxe d'habitation ou continuera à la payer mais avec un dégrèvement de 30%. Quoi qu'il en soit, plus personne ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale à partir de 2023.

Pour ce qui est des taxes foncières, le conseil municipal a décidé de **diminuer leur taux** afin de neutraliser l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) décidée par le Grand Reims.

Pour terminer : l'antenne ! Quand sera-t-elle en service ? Je souhaiterais vous dire : demain ! Hélas ! la seule réponse que je puisse vous donner avec certitude c'est : prochainement ! Et ce n'est pas faute d'avoir relancé la société qui est en charge de ce dossier. Il y a par moment de quoi être exaspéré.

Enfin ! les beaux jours étant de retour, rien de tel que d'admirer la nature, les fleurs, les arbres,... pour trouver l'apaisement.

Le maire
Jean-Marie ALLOUCHERY



Compte administratif 2020

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 417 970 €

Dont : Impôts et taxes : 335 564 €

Dotations : 33 151 €

Autres produits : 34 817 €

Produits exceptionnels : 7 943 €

Dépenses de fonctionnement : 299 822 €

Dont : Charges à caractère général : 82 268 €

Charges de personnel : 82 952 €

Atténuation de produits : 95 956 €

Autres charges de gestion courante : 26 533 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 342 813 €

dont : Dotations et fonds divers : 51 148 €

Subventions : 91 885 €

Excédent capitalisé 198 859 €

Dépenses d'investissement : 89 791 €

dont : Emprunts et dettes assimilées : 50 244 €

Immobilisations incorporelles : 9 507 €

Immobilisations corporelles : 15 022 €

Immobilisations en cours : 15 017 €

EXCÉDENT FIN D'EXERCICE: 394 954 €

Fiscalité 2021

La suppression de la taxe d'habitation entraîne pour la commune une perte de recettes estimée à 157 718 €. Pour compenser cette perte, la commune se verra attribuée la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), calculée avec un taux de 15,51%, et une compensation de 95 838 € par l'Etat. Le taux communal de la TFPB était en 2020 de 29,59%, suite à la réforme il devrait donc passer à 45,10% (29,59+15,51) en 2021.

La communauté urbaine du Grand Reims a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'ordure ménagère TEOM d'environ 2 points, de 7,08% à 9%.

La TEOM étant calculée à partir des mêmes bases que la TFPB, pour ne pas pénaliser le contribuable, **le conseil municipal a décidé de neutraliser cette augmentation en diminuant de 2 points le taux communal de TFPB et de le faire passer de 45,10% à 43,11%.**

Les ressources fiscales de la commune seront alors à 330 000 €. Sa capacité d'investissement reste encore bonne

Taux d'imposition 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,11% %

Taxe foncière sur le non bâti : 18,22 % (anciennement 19,07%)

Budget 2021

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la communauté urbaine du Grand Reims, aux loyers (maisons, vignes, chasse), aux ventes de bois...

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 404 347 € auxquelles il convient d'ajouter 340 791 € de report d'excédent soit un montant total de 745 138 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les attributions de compensation versées au Grand Reims suite au transfert de certaines compétences, le FNGIR, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2020 représentent 397 690 €.

INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2021 prévoit les principaux projets suivants :

- Démolition du bâtiment jouxtant la mairie et reprise des murs : 103 000 €
- Piliers du cimetière : 10 000 € TTC
- Baie centrale église pour vitrail : 22 300 € TTC
- Salle polyvalente : changement du plancher, remplacement des portes, reprise de la charpente, porte intérieure. Total : 121 000 € TTC

Ces investissements seront financés par des subventions (60 000 €), le FCTVA (42 000€), l'emprunt et l'autofinancement.

DETTE

Capital d'emprunts restant dû : 98 212 €
(remboursement annuel : 24 900 €)

🕒 Résidences d'architecture et de paysage à Chamery

Top Départ

Ça y est ! Après audition fin mai des 3 candidats qui ont répondu à l'appel d'offres pour réaliser la résidence, nous avons choisi notre équipe lauréate !

Il s'agit du groupement « SERA » de Saint-Ouen, composé de trois architectes et d'un architecte-illustrateur. Ils ont convaincu le jury pour leur motivation, leur investissement dans une démarche faisant la part belle à la participation de tous et leur savoir-faire en matière de réhabilitation de patrimoine et d'équipements publics.

Ils seront présents sur place, dans les rues du village et à la « chambre chaude » en face de la mairie, sur plusieurs périodes de quelques jours entre juillet et octobre (le calendrier des événements et rencontres sera diffusé très prochainement). Ils fourmillent déjà d'idées pour échanger avec les Chamillots et construire des projets concrets et innovants avec toutes les personnes intéressées.



Premier rendez-vous donné à la fête à Chamery, le premier weekend de juillet pour les rencontrer et faire connaissance de manière détendue et festive. Ils tiendront un stand sur la place du Jard pour répondre à vos interrogations, se présenter, vous expliquer en quoi consiste cette résidence, comment elle est organisée, quels seront les temps forts et les rendez-vous donnés à la population et



recueillir dès à présent toutes vos idées, remarques, envies, besoins, etc... pour imaginer de façon collective des « avènements » possibles pour le village.

Un petit groupe d'élus pilote le projet avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Alors n'hésitez pas à solliciter Jean-Marie Allouchery, Véronique Labbé ou Caroline Feneuil si vous avez des interrogations sur cette résidence.

Nous vous attendons nombreux !

C.F.

🕒 Comptes- rendus du conseil

L'intégralité des comptes rendus est sur le site internet de la commune

Conseil du 7 avril 2021

Budget et taux

Le conseil fixe les taux d'imposition pour 2021 et vote le budget.

Démolition du bâtiment 5 rue de l'école.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Cossu pour la reprise et la mise en sécurité des bâtiments suite à la démolition. Le montant s'élève à 70 240 € HT.

Personnel

Le conseil accepte de participer aux garanties de protection sociale complémentaire des agents titulaires ou contractuels à compter du 1^{er} mai 2021.

Résidence d'architecte.

Le conseil autorise le maire à signer avec le PNMR une convention définissant les attentes, les engagements réciproques, les besoins, les objectifs et quantifiant les moyens humains et financiers alloués au projet de résidence d'architectes par les parties prenantes.

Festivités

Quelques nouvelles de l'ASCL, le **tournoi de boules** aura bien lieu le samedi 26 juin sur la place du Jard et vu les conditions sanitaires, sera réservé aux habitants de Chamery à partir de 12 ans avec gestes barrières à respecter. Il se déroulera par équipe de 3. Les inscriptions seront prises à partir de 13 h, le démarrage du concours est fixé à 14 h et la remise des prix à 18 h.

La **fête** continue de se préparer, les photos arrivent mais nous en espérons un peu plus de toutes générations (surtout de groupes en classe des années 1950 et 1960), vous avez encore quelques jours pour rechercher et nous les transmettre, elles vous seront restituées, nous ne présenterons que des copies.

Le dimanche 4 juillet, quelques animations dans l'école vous seront proposées, peut-être pour certains ce sera l'occasion de la redécouvrir avant sa fermeture définitive. Pour le lundi, les enfants défilent avec comme thème de déguisement : l'école. Un programme vous sera distribué d'ici fin juin.



Le 13 juillet défilé et feux d'artifices sont pour l'instant prévus.

Dans la première semaine de septembre, en espérant que les conditions sanitaires restent bonnes, une Assemblée Générale de l'ASCL aura lieu, vous serez tous invités afin de décider d'une nouvelle directive à prendre et de vous présenter les activités à venir.

Donc rendez-vous au tournoi de boules, à la Fête et au 13 juillet.

V.L.

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : en route vers la nouvelle charte !

Le PNRMR est un espace rural habité, reconnu au niveau national pour son intérêt patrimonial remarquable, identifié aussi pour la fragilité de son équilibre. Depuis 1976, le parc protège et valorise ce patrimoine naturel.

En 2020, il a démarré ses concertations avec les élus, les habitants, les partenaires pour élaborer sa nouvelle charte 2024-2039. Au programme, déterminer quelles vont être les grandes orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, ainsi que le choix des objectifs qu'il se fixera : souhaite-t-on un tourisme de masse ou un tourisme de qualité ?, veut-on favoriser les circuits courts pour l'alimentation ?, quelle transition énergétique pour la



Comité de rédaction

Jean-Marie ALLOUCHERY

Caroline FENEUIL

Véronique LABBE

Gauthier PATTE